

# Assistance au contrôle PAC



Type de prestation	Conseil individuel ponctuel
Public	Agriculteurs ayant demandé un dossier de demande d'aides aux surfaces PAC
Contenu	<p>Courrier individualisé après la déclaration PAC précisant les engagements à respecter lors d'un contrôle PAC            Numéro d'appel plate-forme assistance contrôle : 05 61 10 43 75            Visite avant contrôle sur demande de l'agriculteur : vérification de la conformité des documents à présenter</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Bonnes Conditions Agricoles et Environnementales</li> <li>- Environnement</li> <li>- Santé – productions végétales et animales</li> <li>- Protection animale</li> </ul> <p>Proposition de solutions pour être en conformité            Présence lors du contrôle à la demande de l'agriculteur            Modification du dossier PAC après contrôle si nécessaire pour campagne suivante</p>
Bénéfices	<p>Etre serein face au contrôle            Limiter les pénalités financières</p>
Documents remis	<p>CR de visite            Livrets de la conditionnalité            Auto diagnostic conditionnalité (volet végétal et animal)</p>
Réalisé par	Conseiller de secteur
Période de réalisation	Du 15 juin au 31 décembre
Contact	<p>Numéro plate forme assistance : 05 61 10 43 75            Céline GAUTHIER, pôle installation et entreprise</p>